



# COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

WWW.BASKET63.COM

## COMITE DIRECTEUR

Réunion du lundi 27 mai 2013

Etaient présent(e)s (20) : NIVELON Gérald, Président

BESSON Dominique, BESTOSO Franck, BOUAZIZ Marcel, CHAPELAT Jean-Claude, CHATAING Brigitte, CHAZAL Jacques, CIPIERE Julien, DILDARIAN Jean-Claude, FILLEUX Jo, JACOB Christophe, LAPEIRE Jean-Marc, MARTINS José, MESTRE Philippe, MICHOT Olivier, MOIROUX Sylvie, REVEILLERE Frédéric, SABATIER Paul, SERRE Jean-Paul, VIZADE Guillaume

Etaient excusé(e)s (9) : ALBINET Benoît, CHARBONNIER Jean-Marc (représenté par DILDARIAN J.C), DOUCHAIN Jean-Pierre (représenté par NIVELON G.), GAILLARD Pascal, LADJIC Tania, MANIEL Cyril, QUINSAT Nicolas, REGENT Carine, VERLAGUET Nicole (représentée par CHAZAL J.).

Etait absent (1) : ANTOY Mohamed

Le quorum des membres du Comité Directeur étant atteint, la séance est ouverte

### 1) Bilan financier du Comité saison 2012-2013

(G. NIVELON)

Nous ne serons pas en mesure de présenter les comptes de résultat pour la saison 2012-2013 du fait de la mise en place tardive du nouveau système de gestion comptable.

Compte tenu des résultats financiers enregistrés cette saison ainsi que pour le match de l'Equipe de France, le Comité Directeur décide la création :

- d'un 1<sup>er</sup> fonds dédié à la sécurisation de l'emploi de Thomas ROMERO
- d'un deuxième fonds dédié au développement territorial de l'emploi dans les clubs qui sera alimenté par le résultat du match de préparation de l'Equipe de France et l'augmentation de 0.60€ sur les licences. Cette enveloppe servira au soutien des actions des clubs et à l'accompagnement de leurs projets.

### 2) Dispositions financières

(J.P. SERRE)

Sur proposition du Président du Comité de Basketball du Puy-de-Dôme, le montant de la part départementale sur les prix des mutations et des différentes licences est validé.

Les dispositions financières suivantes sont adoptées :

- Ouverture dossier sportif..... 20 €

Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à main levée.  
VOTANTS : 22 EXPRIMES : 22 MAJORITE ABSOLUE : 12 POUR : 19 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2

**Le Comité Directeur adopte la disposition proposée**

- Frais de procédure disciplinaire  
100 euros au lieu de 80 euros

Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à main levée.  
VOTANTS : 22 EXPRIMES : 22 MAJORITE ABSOLUE : 12 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

**Le Comité Directeur adopte la disposition proposée**



63, Avenue Barbier Daubrée  
63100 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>

Courriel : [contact@basket63.com](mailto:contact@basket63.com)

Association n° W632001116  
SIRET : 414 230 227 000 12  
Code NAF / APE 9312 Z  
RIB 15 589 63610 05 52 30 180 40

**"LES BRAQUEUSES"  
EN FRANCE**

**FRANCE \* ITALIE**

**CLERMONT-FERRAND  
LUNDI 20 MAI 2013**

- Frais de procédure pour les fautes techniques
  - 2<sup>ème</sup> faute technique ..... 20 €
  - 3<sup>ème</sup> faute technique ..... 30 €
  - 4<sup>ème</sup> faute technique ..... 50 €
  - 5<sup>ème</sup> faute technique ..... 80 €

|   |
|---|
| Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à main levée                                   |
| VOTANTS : 22      EXPRIMES : 22      MAJORITE ABSOLUE : 12      POUR : 17      CONTRE : 4      ABSTENTION : 1 |
| <b>Le Comité Directeur adopte la disposition proposée</b>   |

- Feuille de marque arrivant en retard au Comité ..... 20 €
- Retard personnalisation d'équipe ..... 20 €
- Retard 6 majeurs ..... 20 €

|   |
|---|
| Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à main levée                                   |
| VOTANTS : 22      EXPRIMES : 22      MAJORITE ABSOLUE : 12      POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0 |
| <b>Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les dispositions proposées</b>                                    |

### 3) Assemblée Générale

Un point est fait sur l'organisation de notre Assemblée Générale qui se déroulera le 31 mai 2013 à Vertaizon.  
Aucun souci particulier.

### 4) Modifications réglementaires

(J. CHAZAL)

Jacques CHAZAL évoque les différentes modifications réglementaires. Modifications des articles suivants :

- Article 17 :            Organisme compétent
- Article 18 :            Modifications
- Article 41 :            Licences
- Article 49 :            Personnalisation des équipes  
(Suppression, décalage des numéros d'articles suivants)
- Article 59 (ancien) : Principe de classement / Classement Départemental
- Article 60 (ancien) : Mode d'attribution des points pour le classement de poule :
- Article 61 (ancien) : Égalité dans le classement de poule

**Accord unanime du Comité Directeur**



Gérald NIVELON  
Président du Comité



Jean Claude DILDARIAN  
Secrétaire Général